
Adresse de la société populaire de Rodez demandant à convertir l'argenterie de toutes les églises en monnaie, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Rodez demandant à convertir l'argenterie de toutes les églises en monnaie, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 207;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38368_t1_0207_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

encore dans le danger. Méritez, augustes représentants, les noms qui vous sont dévolus, en couronnant votre ouvrage nous vous nommerons nos pères et nos libérateurs.

« Il faut encore vous faire part de notre sollicitude. Nous n'aimons pas à voir nos magasins si près de l'ennemi. Que deviendrions-nous s'ils tombaient en leur pouvoir? Vrais Montagnards, conservez-nous du pain et la République ne manquera pas de bras.

« Nous n'entendons plus de messes, la cloche ne sonne plus que pour rassembler le peuple pour délibérer sur ses droits; nous guillotineons, à la première décade, nos saints; nous brûlerons leurs têtes sur la place et leurs corps au corps de garde; nous nous attendons à quelques miracles, mais nous espérons que Lebon, votre collègue, en sera témoin.

Les membres du comité de correspondance.

— DEMOND; LACORDAIRE.

« Fruges, primidi de la première décade de frimaire, deuxième année de la République française une et indivisible. »

4^e Du comité révolutionnaire et du maire de la commune de Condrecy [Condrecie (1)]; ils inscrivent la Convention qu'il n'y a plus chez eux que des emblèmes de la liberté; que tout ce qui tenait aux prêtres est disparu, et que les dépouilles de leur église procureront au moins 9 à 10,000 livres (2).

Adresse du comité républicain révolutionnaire et du maire de Condrecie (3).

Le comité républicainement révolutionnaire de Condrecie, et le maire, aux représentants du peuple formant la Convention nationale française, Salut.

« Les hommes qui ont préparé la Révolution, et ceux qui l'ont amenée où nous en sommes, ont tant dit la vérité et nous l'attestons à nos derniers neveux, que les prêtres sont des fléaux de la société dont il faut se débarrasser et surtout de leur morale. Pour qu'ils n'en imposent plus dans notre commune, nous avons tout bonnement retiré leurs vases (et ce que nous ne connaissons plus), toutes leurs petites boîtes empiriques d'argent, leurs habits de petit et de grand opéra. Des uns nous avons ôté les galons; des seconds nous en avons fait une liasse pour les dégraisser. Cette opération faite cela vaudra au moins 9 à 10,000 livres.

« Eh bien! comme ces hommes nous ont trompés, nous leur avons déclaré saisir ce que nous croyons valide (*sic*), nous vous envoyons toutes les pièces pour nous défendre s'ils nous attaquaient.

« Nous n'avons plus que des emblèmes de la liberté, tout ce qui tenait aux prêtres a disparu des places et chemins. Les cloches n'iront pas à Rome cette année, mais au creuset. Pas un ennemi de la République, la plupart sont

loin, les autres sont en sûreté, de manière que nos opérations se font tranquillement. Nos frères d'armes ne doivent pas être en peine de chemises, nous leur en enverrons au moins un mille que nos riches ont ici de trop; nous leur ferons aussi passer des armes et autres effets que nous avons pris aux gens suspects.

« Condrecie le 3 frimaire, 2^e année de la République française démocratique. »

(*Suivent 9 signatures.*)

5^e De la Société populaire de Rhodéz (Rodez), qui demande que l'argenterie de toutes les églises de la République soit convertie en monnaie, et que les prêtres se servent de vases ordinaires (1).

Adresse de la Société populaire de Rodez (2).

La Société montagnarde de Rodez, aux citoyens représentants du peuple français.

« Le 23 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible, à jamais impérissable.

« Citoyens représentants,

« Assez et trop longtemps le peuple français a gémé sous le poids de la servitude et de l'aristocratie sacerdotale; il est temps, législateurs, il est temps de réprimer l'orgueil de la secte célibataire et de la forcer à se courber sous les lois de la sainte égalité. Pourquoi les palais des prêtres (qu'on appelle palais de la divinité), pourquoi leurs temples révoltent-ils encore par leur splendeur et leur magnificence les yeux des bons républicains, des véritables sans-culottes? Pourquoi ces vierges, ces saints, ces croix d'or, d'argent, de bronze ou de tout autre métal qui pourraient servir contre nos ennemis, changés en foudres de guerre, et pour solder nos troupes, fondus en monnaie nationale? Pourquoi des hommes qui se disent patriotes, des prêtres constitutionnels, boivent-ils encore dans des vases riches et somptueux en sacrifiant à la divinité? Est-ce ainsi qu'ils imitent le simple et débonnaire Jésus, dont ils se disent les disciples? Vrai sans-culotte, ennemi du faste et du luxe, aimant ses semblables, aurait-il jamais institué une secte dont les principes sont si opposés aux lois de la nature et de l'égalité?

« Frappez, législateurs, frappez, anéantissez ce dangereux préjugé. Que toute l'argenterie de toutes les églises de la République soit changée en monnaie; que les saints soient fondus, que les croix soient converties en piques, que les prêtres boivent, en sacrifiant, dans des vases ordinaires, et le peuple ébloui par l'appareil qui les accompagne dans leurs sacrifices ne les regardera plus comme des hommes extraordinaires. Tel est, représentants, le vœu des sans-culottes de la ville de Rodez, attachés aux principes de la saine philosophie; ils abhorrent le mensonge, le fanatisme et l'hypocrisie; leurs bras ne sont élevés que vers la Montagne, de laquelle ils attendent leur salut.

— CABROL, président; NAJAC, secrétaire;
R. ITGE, secrétaire. »

(1) D'après le document des Archives. — Nous n'avons pas pu identifier cette commune.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 80.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 80.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.